

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

AVIS DE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 à afficher et à diffuser

INSPECTEUR ET CONSEILLER DE LA CREATION, DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET DE L'ACTION CULTURELLE DE 2EME CLASSE

Catégorie A

Postes à pourvoir : 3 postes au total répartis par concours et par spécialité de la manière suivante :

- concours externe : 2 postes dont :
- danse : 2 postes ;

- concours interne : 1 poste dont :
- danse : 1 poste.

Conditions de candidature :

Concours externe : ce concours est ouvert, pour cette spécialité, aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle de cinq ans dans la spécialité du concours.

Cette expérience est appréciée et validée par une commission créée par arrêté du ministre chargé de la culture.

De plus, les candidats doivent être titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé de la culture.

Concours interne : ce concours est ouvert pour chacune des spécialités aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics justifiant de cinq ans de services publics effectifs en qualité de fonctionnaire appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau ou en qualité d'agent non titulaire recruté sur un emploi du niveau de la catégorie A.

En résumé

Inscription par internet : du 10 février 2015 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 10 mars 2015 à 17 heures, heure de Paris.

Date de demande d'un dossier d'inscription papier (annexe) : du 10 février 2015 au 10 mars 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

Retour des dossiers papier d'inscription : le 17 mars 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour de toutes les pièces justificatives et du chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public : le 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour du curriculum vitae, dûment rempli, en trois exemplaires pour les candidats externes : le 3 avril 2015, le cachet de la poste faisant foi.

En détail

Les candidats devront s'inscrire de préférence par internet du **10 février 2015** à partir de 12 heures, heure de Paris, au **10 mars 2015**, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier, les dossiers d'inscription dûment complétés et les pièces justificatives demandées pour l'inscription devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Concours externe ou interne des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication, spécialité danse - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex :

- au plus tard le 10 mars 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;

- au plus tard le 17 mars 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété ;

- au plus tard le 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour des pièces justificatives.

Les candidats qui s'inscrivent par internet ont également jusqu'au 3 avril 2015 pour envoyer les pièces justificatives demandées à l'adresse indiquée ci-dessus.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier, aucune pièce justificative postés hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

Liste des pièces justificatives à fournir :

Les candidats externes enverront à l'adresse indiquée ci-dessus, l'ensemble des pièces justificatives ci-dessous au plus tard le 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple :

- un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public en inscrivant nom, prénom et numéro d'inscription au dos ;

- la photocopie d'un diplôme de licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé de la culture ;

- le curriculum vitae en trois exemplaires justifiant d'une expérience professionnelle de cinq ans dans la spécialité du concours dûment complété, disponible à l'adresse suivante : <http://concours.culture.gouv.fr> ;

- tous les justificatifs correspondant aux différentes périodes décrites dans le curriculum vitae.

Les candidats internes enverront à l'adresse indiquée ci-dessus, l'ensemble des pièces justificatives ci-dessous au plus tard le 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple :

- un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public en inscrivant nom, prénom et numéro d'inscription au dos ;

- un état des services accomplis ou le contrat justifiant de cinq ans de services publics effectifs en qualité de fonctionnaire appartenant à un corps ou à un cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau ou en qualité d'agent non titulaire recruté sur un emploi du niveau de la catégorie A.

À NOTER :

Les personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement matériel ou de temps devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois spécifique à ce concours. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé lors de l'inscription sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés du département de résidence peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de communication, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence administrative ou personnelle. Les frais pourront être pris en charge par le ministère sur présentation d'un justificatif.

Après l'inscription papier ou internet sur le site du SIEC, celui-ci adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné le 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

Date et lieu de l'épreuve d'admissibilité : le **8 juin 2015** en région parisienne et dans les directions régionales de l'action culturelle d'outre-mer.

La date de l'épreuve orale d'admission sera communiquée aux candidats admissibles ultérieurement.

Renseignements : **MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

<http://concours.culture.gouv.fr>

Gestionnaire : Marc DUJON-DESHAIRES

Téléphone : 01 40 15 86 48

Courriel : marc.dujon-deshaires@culture.gouv.fr

MAISON DES EXAMENS D'ILE-DE-FRANCE - SIEC

7 rue Ernest Renan

94749 ARCUEIL Cedex

Standard : 01 49 12 23 00

<http://www.siec.education.fr>

